

Appel à projets coordonné MSHS-T/Région Occitanie

APPEL A CANDIDATURE 2019

1/ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel coordonné MSHS-T/REGION OCCITANIE est ouvert à l'ensemble des laboratoires inscrits dans le périmètre de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse.

Il doit permettre de proposer à la MSHS-T un projet de recherche ambitieux et innovant en SHS qui pourra être ensuite présenté à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de son dispositif "Recherche & Société(s)" 2019 (volet 1).

Ce type d'appel à projets est destiné à favoriser le développement de projets de recherche qui répondent à des besoins sociétaux et/ou économiques, avec une transmission et une intégration à la société.

L'objectif est de parvenir à ce que la MSHS-T soutienne et cofinance - pour cette première édition 2019 - **deux projets de recherche dans la limite de 10 000 € par projet.**

L'appel coordonné MSHS-T/REGION OCCITANIE s'inscrira uniquement dans une perspective de **réponse à l'appel à projet « Recherche & Société(s) » volet 1** pour des projets de recherche **associant au minimum deux laboratoires d'Occitanie dont au moins un en Sciences Humaines et Sociales.**

La réponse à l'appel coordonné MSHS-T/REGION OCCITANIE comportera 2 volets (ou workpackages) indépendants :

- l'un réalisable uniquement via le financement MSHS-T (si le projet ne passe pas la phase 1 de la Déclaration d'Intention),
- l'autre réalisable avec le financement de la Région.

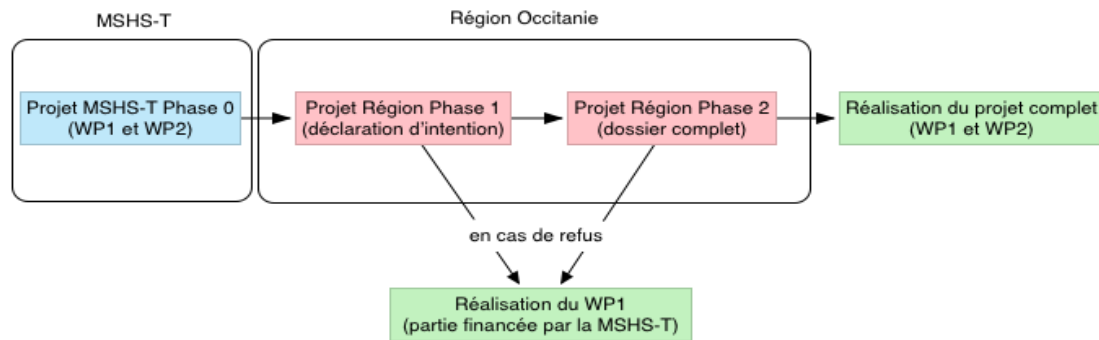
La procédure est la suivante:

- la MSHS-T sélectionne et finance un projet (à hauteur de 10000€ maximum) ;
- le projet retenu est alors soumis à la Région Occitanie dans le cadre de l'AAP « Recherche & Société(s) » avec le cofinancement et le partenariat de la MSHS-T.

La contribution de la MSHS-T s'articulera autour :

- d'une aide au montage (phase 0 = dépôt du projet auprès de la MSHS-T)
- d'un accompagnement dans la phase 1 (Déclaration Intention Région R&S)
- d'un accompagnement en phase 2 (Dossier Final Région R&S)
- suivi du projet

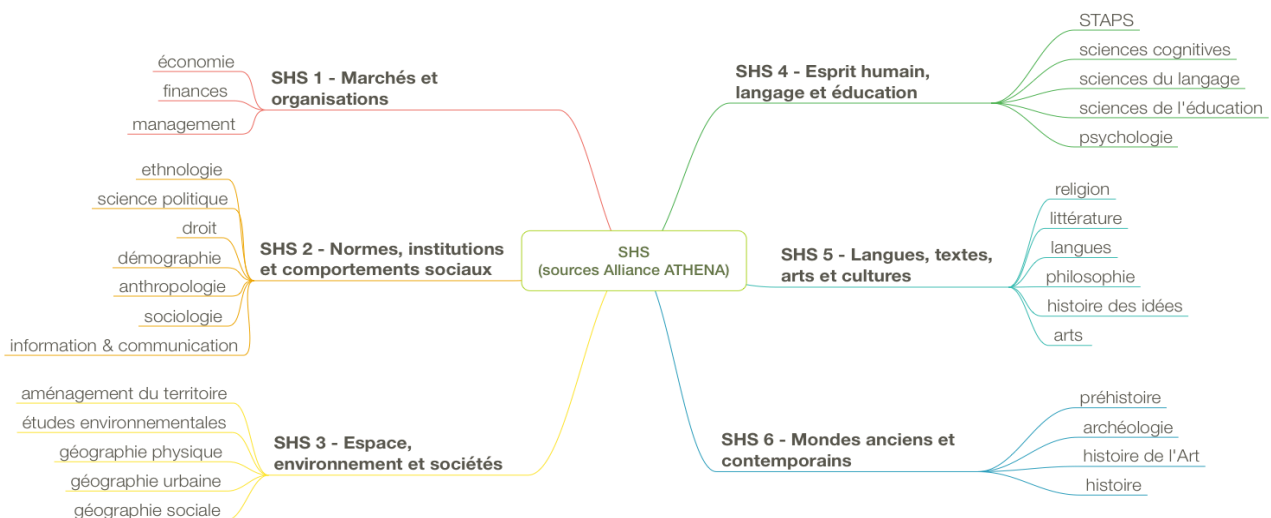
Les lauréats seront amenés à présenter leurs travaux dans le cadre d'une journée de restitution



2/ CONDITIONS DE CANDIDATURES

Pour être éligibles, les candidatures devront satisfaire les critères suivants :

- le porteur du projet doit appartenir à l'un des laboratoires de recherche inscrits dans le périmètre de la MSHS-T
- le projet doit être *un projet inter/pluridisciplinaire*
- les projets doivent intégrer *au minimum deux laboratoires (dont au moins un en SHS) ou équipes appartenant à au moins deux établissements du site toulousain*
- le projet doit présenter un *caractère innovant et répondre à des besoins sociétaux et/ou économiques aujourd'hui non couverts*
- Les thématiques doivent concerner l'un des six champs de recherche des SHS :
 - o Marchés et organisations
 - o Normes, institutions et comportements sociaux
 - o Espace, environnement et sociétés
 - o Esprit humain, langage et éducation
 - o Langues, textes, arts et cultures
 - o Mondes anciens et contemporains



3/ CRITERES DE RECEVABILITE

PHASE Ø : dépôt du projet auprès de la MSHS-T

Les critères d'éligibilité seront - dans un premier temps - ceux du dispositif régional « Recherche & Société(s) » volet 1 à savoir :

- Réponse à un enjeu sociétal
- Pertinence du caractère interdisciplinaire
- une attention particulière sera portée au projet avec des perspectives économiques innovantes notamment dans un objectif de développement durable des sociétés humaines.

A noter (Cf. Règlement AAP « Recherche & Société » Région Occitanie – l'appel devrait être lancé en octobre 2018 – sous réserve)

- les frais de personnels qu'ils soient (permanents ou non) sont pris en compte par la Région (pour les personnels non permanents embauchés sur le projet : stagiaires de master 2, techniciens, assistants ingénieurs, ingénieurs d'études, thésards, post-doc...) .
- les frais généraux, les prestations externes et internes, la sous-traitance... sont également pris en compte.

Cet appel à projets cible prioritairement les projets dits « matures » présentant une innovation (principes, concepts ou méthodes, etc.) pouvant être déployés dans le monde socio-économique à court ou moyen terme.

4/ EVALUATION DES PROJETS

Les projets seront évalués par des experts sélectionnés en fonction des thématiques des projets.

L'expertise s'attachera à :

- La qualité scientifique du projet et les méthodes proposées
- Le caractère interdisciplinaire
- La qualité et la complémentarité de l'équipe
- La cohérence du projet (objectifs/moyens) et l'impact sociétal estimé

5/ SOUMISSION EN LIGNE ET MODALITES DE CANDIDATURE

Important : Lien pour accéder à la plateforme de candidature : <https://aap.univ-toulouse.fr/login>

Vous devrez soumettre, dans les délais impartis, votre projet sur la plateforme :

PHASE 0 — proposition à la MSHS-T

- [PROSPER-UFTMIP](#)
 1. Remplir le formulaire de candidature en ligne
 2. Joindre les documents à télécharger (1, 2 et 3) sur le site de la MSHS-T et à déposer sur la plateforme dans la rubrique « Documents » (format.pdf) en priorité

3. [Soumettre votre candidature](#)

- Début des soumissions : **15 juin 2018**
- Fin des soumissions : **10 septembre 2018**
- Evaluation prévue entre le 21 septembre et le 15 octobre 2018

Vous devez télécharger les documents suivants :

1. Texte de l'AAP MSHS-T-Région 2019
2. Formulaire de candidature AAP MSHS-T-Région 2019
3. Fiche financière AAP MSHS-T-Région 2019
4. Guide de soumission des candidatures dans l'application « PROSPER » : mode opératoire pour déposer votre candidature aux appels à projets de la MSHS-T.

PHASE 1 (déclaration d'intention) — Réponse à l'appel à proposition de la Région

Si votre projet a été évalué favorablement par la MSHS-T, il faudra présenter votre projet sur la plateforme régionale

- [SESAME-Occitanie La Région](#) (entre le 24 septembre et le 5 octobre 2018 – dates à confirmer) en faisant apparaître la MSHS-T comme cofinancier (une attestation de cofinancement sera transmise par nos soins à la Région Occitanie)

Les projets doivent intégrer **au minimum deux laboratoires ou équipes appartenant à au moins deux établissements différents du site toulousain**

6/ CRITERES D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Les dépenses éligibles sont celles référencées dans le document de la Région « Règlement AAP R&S Région Occitanie » publié sur leur site.

La MSHS-T ne financera pas les CDD et les frais d'équipements dont le montant est \geq à 800 € H.T. (prix unitaire).

Pour le montage du dossier, il est vivement recommandé de s'adresser directement à la MSHS-T (daniele.dattas@univ-tlse2.fr)

7/ ENGAGEMENTS ET PIECES COMPLEMENTAIRE

La MSHS-T se réserve le droit d'annuler le financement si les engagements ci-dessous ne sont pas respectés.

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

- remettre un bilan scientifique et financier à la fin du projet.
- fournir un résumé du projet en français et en anglais (10 lignes maximum) résumé qui servira ultérieurement à la communication des projets retenus (rédaction sous une forme impersonnelle) et mis en ligne sur le site de la MSHS-T.
- citer la MSHS et apposer le logo « financé par la MSHS » dans toutes les communications et publications produites dans le cadre de ce projet

8/ FINANCEMENT

L'aide financière de la MSHS-T s'échelonne :

- **de Février 2019 au 15 Novembre 2019** : si le projet a reçu un financement de la MSHS (et qui n'a pas été retenu en Phase 1 par la Région)

L'aide financière de la région s'échelonne de :

- **Septembre 2019 à Août 2020** (projet de 12 mois) (avec le cofinancement de la MSHS)
- **Septembre 2019 à Août 2021** (projet de 24 mois) (avec le cofinancement de la MSHS)

A noter : le calendrier affiché pour la Région Occitanie ne peut être que prévisionnel à ce stade.

GANTT - AAP Coordonné 2019 (MSHS-T/Région Occitanie)

	juin 18	juil. 18	août 18	sept. 18	oct. 18	nov. 18	déc. 18	janv. 19	févr. 19	mars 19	
Soumission Phase 0 MSHS-T	15 Juin			10 sept.							
Évaluations MSHS-T				21 sept.	15 oct.						
Résultats MSHS-T					15 oct.						
Soumission Phase 1 Région					15 oct.	15 nov.					
Résultats Phase 1 Région							15 déc.				
Soumission Phase 2 Région							15 déc.		15 fév.		
Résultats Phase 2 Région											
Réalisation du WP1 (MSHS-T)									15 fév.		
Réalisation du projet complet											
	avr. 19	mai 19	juin 19	juil. 19	août 19	sept. 19	oct. 19	nov. 19	déc. 19	janv. 20	
Soumission Phase 0 MSHS-T											
Évaluations MSHS-T											
Résultats MSHS-T											
Soumission Phase 1 Région											
Résultats Phase 1 Région											
Soumission Phase 2 Région											
Résultats Phase 2 Région				2ème semestre 2019							
Réalisation du WP1 (MSHS-T)											
Réalisation du projet complet						15 sept.				...	

9/ CALENDRIER PREVISIONNEL 2019 (pour la MSHS-T)

Publication de l'appel à projet	15 juin 2018
Clôture des candidatures en ligne (site PROSPER)	10 septembre 2018 (12h00)
Evaluation des projets par les experts	Du 21 septembre au 15 octobre 2018
Publication des résultats des projets lauréats de la MSHS-T uniquement	15 octobre 2018 (pour permettre la soumission en phase 1 - Déclaration d'Intention de la Région)
Démarrage des projets (lauréats MSHS-T uniquement)	1 ^{er} Février 2019
Publication des projets lauréats Région (Phase 2)/MSHS-T et Démarrage des projets	A partir de Septembre 2019

10/CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, contact AAP MSHS-T/Région :
mshst-appel@univ-tlse2.fr

A NOTER : Cette adresse étant générique pour tous les appels qui seront lancés par la MSHS-T, merci de bien préciser le libellé de l'appel pour lequel vous candidatez.